

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 juillet 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA MONARCHIE

FÉLICITATIONS AU PRINCE DE GALLES À L'OCCASION DE SON MARIAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le Canada et les Canadiens se réjouissent du mariage royal du prince de Galles et de lady Diana Spencer qui aura lieu le 29 juillet 1981, je propose, appuyé par le député de Cardigan (M. Campbell) et le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre, d'une voix unanime, offre ses félicitations et meilleurs vœux au couple royal à l'occasion de son mariage.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE RETRAIT DES PERMIS DE PULVÉRISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, en dépit du fait que le rapport sur l'agent Orange était peu concluant, évasif et non satisfaisant, plusieurs compagnies privées ont l'intention de traiter environ 44,000 acres de terres boisées au Nouveau-Brunswick avec un poison présentant certaines des propriétés mortelles de l'agent Orange, c'est-à-dire de la dioxine. Non seulement ces terres se trouvent à proximité des régions peuplées de la province, mais des cours d'eau pourraient transporter les toxines bien au-delà de la surface traitée. Je propose donc, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que tant qu'on n'aura pas la preuve concluante que les vaporisations de cette nature n'ont aucun effet nuisible sur les êtres humains ou des répercussions écologiques négatives, le gouvernement retire immédiatement tous les permis d'utilisation de ces poisons au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CHEMINS DE FER

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE REFUSE D'APPROUVER LA SUPPRESSION DU SERVICE-VOYAGEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, le bien-être des habitants de bien des agglomérations risque d'être compromis par le projet de réduction du service-voyageurs du gouvernement libéral; par ailleurs, si la ligne qui relie Edmonton à Drumheller est abandonnée par VIA Rail, la ville de Drumheller n'aura plus aucun service de transport terrestre avec Edmonton, notre capitale. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Sud (M. Roche):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à refuser que l'on supprime des lignes aussi importantes.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'URÉE-FORMALDÉHYDE—LES FONDS POUR AIDER À FAIRE ENLEVER L'ISOLANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'un problème très grave et urgent qui doit être étudié par la Chambre avant d'ajourner pour l'été.

Les tests qui ont été effectués sur les isolants à base d'urée-formaldéhyde sont peu concluants pour la bonne raison que les émanations de gaz peuvent être plus ou moins toxiques selon les conditions atmosphériques et que certaines personnes sont davantage prédisposées que d'autres à l'intoxication; des milliers de propriétaires canadiens ont bien des soucis d'ordre financier et des problèmes de santé à cause de l'urée-formaldéhyde; le gouvernement fédéral est en partie responsable de la situation à cause de son programme de sécurité et du Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes. Aussi, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):